Droits des minorités

Mathieu Dehoumon

▶ **To cite this version:**

Mathieu Dehoumon. Droits des minorités : Protéger les pygmées d'Afrique contre les discriminations. 2011. halshs-00574234

HAL Id: halshs-00574234
https://shs.hal.science/halshs-00574234

Submitted on 7 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DROITS DES MINORITES : Protéger les pygmées d'Afrique contre les discriminations

*Par Mathieu Dehoumon**

En Afrique, les Pygmées[1] sont un peuple marginalisé qu'on retrouve au Cameroun, au Gabon, au Congo, en République Démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine, au Rwanda, au Burundi et en Ouganda. On rencontre diversement dans ces pays les groupes Pygmées tels que les Mumbuti, les Mbuti de la forêt d'Ituri, les Tumandwa, les Batwa, les Bakunda (Bazimba), les Aka, les Babenzi, les Baka, les Binga, les Efé, les Twa, les Bokola, les Bagyeli, les Betzan, etc. Le sens étymologique du mot « pygmée »[2] le renvoie au grec ''pygmaios'' pour désigner une personne appartenant à un groupe d'individus spécifiquement caractérisés par leur petite taille, en général inférieure à 1,50 m. Mais un pygmée n'est pas un nain. On distingue les pygmées des nains en se référant à l'essence de la taille. En effet, la taille des nains est due à une maladie relative à la mutation d'un gène, alors que la taille des pygmées est consécutive à une adaptation morphologique aux conditions environnementales et au milieu de la forêt équatoriale dans laquelle ils vivent[3]. En Afrique, la population totale des Pygmées est estimée à près de 150000 voire 200000 personnes[4]. Des caractères pygmoïdes aux langues pygméennes, les relations sociales ne sont pas souvent les plus harmonieuses avec les autres ethnies ou groupes sociaux dans certains pays africains. Dans la recherche de leur émancipation, les pygmées d'Afrique s'identifient à des peuples autochtones. Ils revendiquent ainsi la reconnaissance de ce statut pour s'assurer, face aux habitudes des sociétés modernes d'Afrique[5], une plus grande protection (III) notamment contre les pratiques discriminatoires de toute forme que subissent la plupart d'entre eux (II). Et pourtant, les Pygmées d'Afrique se caractérisent par une organisation sociale originale (I) qui enrichit les valeurs culturelles du continent.

I. Une vie sociale étonnamment organisée

Au cœur de la forêt, les pygmées établissent leur campement constitué de huttes, fabriquées par des femmes, ou de bivouacs en fonction de leur projet de séjour et surtout en fonction de la générosité de la nature. Ils s'installent alors plus longtemps près d'un ruisseau et sous des arbres de 50 mètres de hauteur. Un campement pygmée abrite une famille avec des logis différemment conçus pour les ménages et pour les célibataires, les jeunes filles et les jeunes gens vivant séparément. Dans la forêt, les populations pygmées s'adonnent à des activités qui leur procurent les produits nécessaires à leur alimentation. Ils tirent toutes leurs ressources de cette forêt en menant des activités de chasse, de cueillette et parfois de pêche. Aujourd'hui, des contraintes de protection de certaines espèces animales et parfois végétales amène les Pygmées à changer d'activité et à pratiquer l'élevage.

En matière de travail, en effet, la société des pygmées observe une répartition très souple des tâches en fonction du sexe. Ainsi, la chasse qui est réputée virile, est l'apanage des hommes alors que la pêche et la cueillette relèvent plutôt du domaine des femmes qui jouent un rôle primordial dans la société des Pygmées. Ainsi, dans la famille, il revient au nouveau mari de

* DEHOUMON Mathieu, doctorant en Droits de l'Homme, Université de Grenoble (UPMF)
[1] TAMISIER Jean-Christophe (dir.). *Dictionnaire des peuples*, Larousse, Paris, 1998, 228 p.
[2] SURVIVAL, « Les Pygmées », http://wwwsurvivalfrance.org/peuples/pygmaes
[3] « Aka, un peuple pygmée », http://pdf.actualite-poitou-charentes.info/056/48.pdf
[4] « Pygmée », http://fr.wikipedia.org/wiki/Pygm%C3%A9e#cite_note-1
[5] PANOFF Michel et Michel PERRIN. *Dictionnaire de l'ethnologie*, Paris, Payot, 1973, 293 p.

rejoindre la femme dans son campement. C'est la femme qui est responsable de la gestion de l'épargne du ménage. Ce statut lui permet de décider des dépenses de la famille : achats, ventes, cuisine et investissements, etc. Elle gère également l'éducation des enfants et les soins à leur apporter. Dans le campement, la femme occupe aussi une place importante notamment pour les travaux agricoles et domestiques, pour la transmission des messages ou des campagnes de sensibilisation. La femme pygmée est considérée comme porteuse de chance car elle pratique quelques rites pour apporter la chance à son mari lorsque celui-ci part à la chasse[6]. En général, dans la société des Pygmées, les hommes chassent et collectent le miel, les femmes collectent les végétaux, les familles collectent les chenilles et participent à la chasse au filet. Mais il arrive très souvent qu'au sein d'une famille chacun des membres, femmes comme hommes, participe à toutes les activités notamment pour obtenir une meilleure récolte ou un produit de chasse plus conséquent. Les Pygmées sont également reconnus comme de grands connaisseurs de la vie de la forêt et de l'usage des plantes médicinales.

Dans l'imaginaire pygmoïde, le lien entre la personne et la nature est très étroite car celle-ci est le pourvoyeur par excellence des biens visant à satisfaire les besoins quotidiens. Les pygmées d'Afrique vivent au jour le jour sans se préoccuper particulièrement du lendemain[7]. De ce fait, ils ne font ni provision, ni spéculation, ni thésaurisation. Ils se contentent donc du juste nécessaire que la nature leur offre pour satisfaire leurs besoins immédiats. C'est pourquoi on qualifie leur environnement social de « société de retour immédiat »[8]. Le besoin d'accumulation de ressources, de biens et de services n'existe pas dans le milieu pygméen. Les biens nécessaires mais non disponibles, sont recherchés auprès de leurs voisins par le système de troc. Ils développent ainsi des relations d'échange et de complémentarité en donnant aux voisins leurs produits de chasse ou de cueillette contre des denrées auxquels ils n'ont autrement accès. L'attitude des pygmées est une disposition qui libère les ressources pour ceux qui en ont besoin et donc par conséquent, permet de les rendre disponibles pour tous. Il s'agit d'une sorte de régulation distributiste ou une solidarité particulière qui s'organise naturellement dans la société des pygmées. En effet, à la chasse, le pygmée abat le gibier nécessaire pour nourrir son ménage ou sa famille. Il ne prélève pas au-delà de ses besoins malgré la disponibilité de la ressource. Et lorsqu'il dispose d'une denrée alimentaire, il la partage avec tous les membres du campement. Son attitude économique et sociale s'inscrit par là même dans la protection des ressources de la forêt. Mieux, l'esprit de communauté pousse le pygmée à mettre en commun avec ses semblables tout bien qu'il se procure par ailleurs[9].

A l'intérieur de son groupe social, le Pygmée est très lié à sa famille. Il fonde d'ailleurs son ménage par un mariage de régime monogamique. Le consentement mutuel des futurs époux est requis pour la formation du mariage. Mais il est nécessaire que le prétendant Pygmée prouve ses capacités à la chasse et qu'il rende quelques services à ses futurs beaux-parents,

[6] « Les femmes dans la tradition pygmée », http://fondaf-bipindi.solidarites.info/femmes-pygmees.php
[7] « Pygmées Wamba », http://www.afriquespoir.com/pygmeeswamba/fra/index_fichiers/Page416.htm
[8] Les sociétés de « retour immédiat » sont opposées aux sociétés agricoles, pastorales ou capitalistes dites de « retour différé » dans lesquelles le travail est investi sur de longues périodes avant qu'une récolte soit produite où consommée, où il est organisé de façon hiérarchique et où il les biens vitaux sont des possessions individuelles. Les sociétés de « retour immédiat » sont fortement tournées vers le présent. Les gens obtiennent un retour immédiat et direct pour leur travail. Ils consomment la majeure partie de leur production alimentaire le jour où ils l'obtiennent et gardent rarement des surplus. Ils sont nomades et voient le mouvement de façon positive.
[9] Certains pygmées sont obligés d'offrir leurs forces physiques à des propriétaires terriens pour des travaux champêtres. Ce travail leur procure parfois des revenus, souvent en nature.

pour avoir sa future épouse. La stabilité du lien de mariage est garantie par la coutume qui est la loi du régime matrimonial. La nourriture est redistribuée dans le campement, apportant une certaine sécurité de vie à l'ensemble des membres du groupe. Il est ainsi interdit au chasseur de consommer à lui seul le gibier qu'il a tué. Le sens du partage est un facteur de solidarité dans le campement.

L'organisation sociale pygméenne se fonde sur un système de parenté et de classe d'âge. Ainsi, le système de parenté s'appuie sur la famille de type patrilinéaire, le lignage, le sous-clan et le clan sachant que ce dernier est composé d'individus qui se réclament d'un même ancêtre. Concernant la classe d'âge, le système aîné-cadet est à la base de l'autorité dans la famille avec la prévalence du droit d'ainesse. De ce fait, les aînés du campement assurent l'autorité de la famille tant pour l'organisation des activités que pour les relations avec la force divine. Ils prennent des décisions qui respectent la volonté du groupe. Ils veillent au respect des valeurs de la société pygmoïde notamment l'égalité sociale et économique. On relève que les relations entre hommes et femmes dans la société des pygmées sont parmi les plus égalitaires que l'on connaisse[10].

En ce qui concerne leur culture, les Pygmées exécutent des chants et des danses dans un style assez particulier. Pour leur croyance, ils se conforment à une religion monothéiste. De nombreuses études ethnologiques montrent que, sur le plan religieux, les Pygmées sont des animistes. Ils pratiquent le culte des ancêtres et respectent *Zèngi* ou *Jengi*, le médiateur entre Dieu et les hommes, le protecteur des Pygmées. Ils s'adonnent au culte des esprits-animaux et des forces de la nature. Contrairement à ce qu'on peut observer dans la plupart des sociétés africaines, les Pygmées n'ont ni totem, ni sociétés secrètes. La pratique religieuse chez les Pygmées a nourri la curiosité des anthropologues et ethnologues qui étudient les sociétés primitives à la recherche des traces de la religion des origines. Aussi, le pape Pie XI subventionna-t-il une expédition au cœur de la forêt africaine pour étudier les Pygmées. L'objectif était de vérifier la théorie du « monothéisme primitif » selon laquelle les Pygmées croyaient en un dieu unique. Des missionnaires ethnologues furent donc envoyés à la rencontre de ce peuple de la forêt. Parmi eux, il y avait le prêtre Paul Schebesta[11] qui fit plusieurs expéditions au Congo chez les Pygmées Bambuti. Il leur consacra de nombreux ouvrages[12]. Dans son œuvre de 1940, il déclare avoir trouvé des coïncidences troublantes entre le dieu suprême des Pygmées et celui de la Bible[13].

La position de Schebesta a provoqué de vives critiques des ethnologues. Ils conviennent qu'il existe dans le panthéon pygmoïde un dieu suprême, et admettent que les mythes et traditions connaissent des nuances chez les Pygmées selon leur position géographique. Ainsi, chez les Bambuti, le dieu suprême a donné naissance à un premier couple, *Tollé* et sa sœur *Ngolobanzo,* et ceux-ci ont donné naissance aux humains. Chez les Aka, Komba et son neveu Waito, ne sont pas des créateurs, mais des organisateurs d'une création fondamentale préexistante. Komba façonné les êtres vivants, animaux et végétaux. Waito a apporté la civilisation aux humains ; il est le détenteur de tous les biens vitaux, tels que l'eau, le feu, les

[10] Endicott, K.L., *« The conditions of egalitarian male/female relationships in foraging societies* », *in CANBERRA ANTHROPOLOGY,* Vol. 4, N° 2, 1981, fournit un débat intéressant sur l'égalité des sexes dans les sociétés de chasse et de cueillette.

[11] SCHEBESTA Paul était un missionnaire jésuite, d'origine autrichienne, qui a travaillé sur les Pygmées de la forêt d'Ituri en RDC.

[12] SCHEBESTA Paul, *Le sens religieux des primitifs*, Paris, Editions Mame, Collection Siècle et catholicisme, 1963, 399 p.

[13] SCHEBESTA Paul, *Les Pygmées*, Gallimard, 1940, 199 p.

connaissances[14]. Chez les Pygmées, le dieu suprême n'intervient pas dans la vie ordinaire car cette fonction est assurée par les mânes des ancêtres, les esprits bienfaisants, les bons génies qui aident à la chasse, qui veillent sur la population et qui les protègent des maladies. On oppose ces bons génies aux démons de la même forêt. Cette démarcation de pratiques religieuses a poussé certains ethnologues et anthropologues à penser que les Pygmées, tout comme les autres Africains, adorent des objets ou fétiches.

Au demeurant, la religion pygméenne est basée sur la nature. Elle consiste à faire des offrandes aux génies dans des grottes, sur des collines, dans les vallées et marais ou auprès d'arbres sacrés. Aujourd'hui, la plupart de ces sites sacrés se trouvent à l'intérieur des parcs nationaux, ce qui ne décourage pas les pygmées à s'y rendre en secret pour perpétuer leurs traditions. Divers changements amènent de nos jours certains pygmées Batwa d'Ouganda, du Rwanda et du Burundi à adopter le christianisme et à manifester leur intérêt à d'autres cultures, contrairement à ce qu'on peut observer en RDC où ils sont restés attachés à leur mode de vie traditionnelle.

Les pygmées Batwa de la région des Grands Lacs[15]

Selon le rapport 2001 du Groupe international sur les droits des minorités, les pygmées Batwa du sud de l'Ouganda, de l'est de la RDC, du Rwanda et du Burundi, sont estimés à 70 000 voire 87 000 personnes. Dans ces différents pays, ils ne constituent ni une force numérique, ni un groupe politique susceptible d'influence significative. Ils subissent la domination de leurs voisins agriculteurs ou pasteurs. En effet, la présence des agriculteurs, fermiers et bergers bantous exacerbe constamment la précarisation des pygmées Batwa : dépossession foncière et remise en cause des droits. Mais en RDC, cette domination est atténuée par une relative indépendance économique dont jouissent les pygmées. Ceci s'explique par le fait que certains Batwa, dans une logique d'adaptation forcée, sont amenés à diversifier leurs activités passant de la poterie, à la vannerie, la pêche, la fabrication de canoës ou de pagaies. Dans l'est de la République du Congo et au Rwanda, d'autres Batwa survivent aujourd'hui difficilement comme ouvriers agricoles ou mendiants. Cette adaptation qui leur est imposée ne rencontre pas l'assentiment de tous les Batwas. Les pygmées Batwa restent la couche sociale la plus inférieure, dispersée et non intégrée dans les sociétés des Grands Lacs.

Les pygmées Aka de la République centrafricaine[16]

Dans les méandres de la Lobaye, en Centrafrique, s'éveille le monde des Pygmées Aka fait d'une série de campements fixes[17]. Très souvent victimes d'un racisme profond du fait de leur petite taille et considérés comme des sous-hommes, les Pygmées entretiennent des relations difficiles avec les « grands Noirs ». Considérés comme les premiers habitants de la Centrafrique, les pygmées Aka vivaient dans la grande forêt équatoriale du sud-ouest centrafricain. Ils chassaient du gibier, ramassaient des champignons et des racines comestibles. A l'occasion de ces activités de subsistance, ils dressaient des campements

[14] BRISSON Robert, *Mythologie des Pygmées Baka*, Editions Peeters, Paris, 1999, 476 p.
[15] LEWIS Jérôme, Rapport 2001 de *Minority Rights Group International*.
[16] TUQUOI Jean-Pierre, « Les pygmées, petit peuple des forêts » *in* LE MONDE, 24.03.2006, mis à jour le 24.08.2010
[17] Les campements, qui abritent chacun 30 à 90 habitants, comprennent entre 15 et 20 habitations disposées de manière circulaire, la façade postérieure adossée à la forêt et la façade principale orientée vers la place centrale du campement, dégagée pour accueillir les différents événements et manifestations communautaires.

temporaires tout en développant des savoir-faire et des savoir-être exemplaires, des techniques de chasse, des connaissances de la pharmacopée, des chants et des danses. Mais depuis les programmes d'exploitation agricole et forestière, les Pygmées Aka ne peuvent plus se déplacer librement dans toute la forêt. Certains Pygmées se sont repliés, avec le soutien de quelques associations, en forêt profonde l'Ituri[18] pour y établir leurs campements. D'autres se sont installés près de leurs voisins, les Bantous. Cette sédentarisation peut permettre à ces pygmées d'inscrire leurs enfants dans les écoles, sur les registres d'état civil et de protéger leur héritage culturel. Aujourd'hui, le contact des Pygmées avec les autres populations centrafricaines modifie leur comportement et leurs habitudes dans l'habillement, l'alimentation, les moyens et techniques de chasse. Comment donc entretenir les échanges avec les autres populations, veiller au respect des traditions des Pygmées et à la protection de l'environnement notamment celle des espèces végétales et animales qui deviennent de plus en plus rares ?

Les Pygmées Bokola ou Bagyeli[19] du Cameroun

Dans les localités de Niete et d'Akom II au Sud du Cameroun, vivent les Pygmées Bagyeli et Bokola. Ils ont développé des liens étroits avec la forêt qui leur fournit l'essentiel de leurs ressources alimentaires, techniques et médicales[20]. Mais depuis un certain temps, les Pygmées camerounais doivent faire face à des problèmes d'expropriation[21] qui les confrontent à de grandes sociétés d'exploitation forestière. Avec le soutien de quelques ONGs[22], les Pygmées camerounais protestent contre la dépossession de leur espace de vie. La déforestation engendrée par ces sociétés provoque la disparition du gibier et la raréfaction de certaines espèces végétales. Dans la recherche de solution à ces difficultés, les réunions et négociations initiées par les ONGs[23] auprès des autorités locales et les sociétés agro-forestières n'aboutissent, pour l'instant, qu'à des résultats éphémères compromettant davantage les droits fondamentaux des Pygmées au Cameroun. Face à de telles injustices, les pygmées sont de plus en plus déterminés à acquérir, par l'éducation, les méthodes de sauvegarde de leur espace de vie et des outils de développement des ressources de la forêt[24]. Mais, pour le moment, les Pygmées d'Afrique demeurent des populations très marginalisées.

II. Un peuple fortement discriminé

Des pratiques discriminatoires de toute forme

La plupart des Pygmées d'Afrique sont victimes de racisme et de discrimination. Des pratiques de ségrégation discriminatoires, des stéréotypes négatifs et le déni des droits égaux se perpétuent contre les pygmées au Burundi, au Rwanda, en Ouganda, en RDC, en

[18] LUSENGE Cyprien, « Les Pygmées contraints de quitter la forêt surexploitée en Ituri », *in* http://www.ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=6083
[19] « Les pygmées Bagyeli au Cameroun », http://parrainages.org/bipindi-pygmees-bagyeli.php3
[20] Près de 4000 Pygmées sont dénombrés dans cette localité. Sur le plan médical, ils utilisent le strophantus, un arbre particulier de la forêt qui leur permet de soigner les plaies grâce à son écorce.
[21] MVONDO Guy Roger, « Akom II : les pygmées Bagyeli menacés d'expropriation par Hévécam », *in* LE QUOTIDIEN MUTATIONS, 1er Février 2011.
[22] Cinq ONGs (Foder, Ced, Cader, Aped et Adebago) présentent et défendent les intérêts des Pygmées auprès des dirigeants camerounais.
[23] Voir la réunion d'échanges organisée le 29 janvier 2011 à Akom II (Cameroun).
[24] UNESCO : « Scolarisation et alphabétisation des pygmées Aka », http://portal.unesco.org/geography.fr/

Centrafrique et au Cameroun. Certains de leurs voisins critiquent leur mode de « vie sauvage » et leurs habitudes alimentaires.

Les Pygmées subissent une marginalisation extrême et se trouvent placés en situation de dépendance vis-à-vis de leurs voisins. Outre les populations locales qui sont à l'origine de ces pratiques discriminatoires, certains fonctionnaires de l'administration locale qui emploient les Pygmées, ne les admettent pas dans leur maison car selon les préjugés, les pygmées seraient des voleurs et des sorciers. Ils sont appelés à égayer les cérémonies mais doivent rester éloignés des invités. Ils n'auront pour toute récompense de ce divertissement que le reste de nourriture. Mais ils ne peuvent partager ni les verres, ni les assiettes avec les autres populations. Cette exclusion sociale s'accompagne d'une discrimination spatiale qui les oblige à s'installer à la périphérie des centres d'habitation de leurs voisins. C'est du moins ce qu'on peut observer dans les zones rurales. Ces pratiques sont moins répandues dans les centres urbains avec l'effet d'atténuation des discours, des lois et des actions de quelques associations.

Face à ces pratiques et du fait des mutations diverses des sociétés africaines, les efforts de correction sociale, de développement ou d'intégration, doivent prendre en compte le mode de vie des pygmées, les préjugés et la haine raciale qu'ils subissent, les injures, moqueries, isolements et humiliation dont leurs enfants font l'objet à l'école et qui constituent un frein à leur scolarisation.

Des menaces d'acculturation et de disparition des pygmées d'Afrique[25]

Les Pygmées d'Afrique sont menacés d'acculturation car ils subissent de plus en plus des changements dans leur mode de vie traditionnel. Ils sont souvent victimes de la déforestation et chassés de la forêt tropicale humide désormais exploitée pour le bois précieux ou les plantations de cacao. On relève au Cameroun par exemple que la société Hévéa du Cameroun (Hévécam) a entrepris d'étendre sa plantation dans la partie de forêt où les Bokola et les Bagyeli mènent leurs activités. Une telle extension représente un danger pour la survie des Pygmées. De même, la construction de l'oléoduc reliant le Tchad au terminal pétrolier de Kribi et passant sur le territoire des Bagyeli engendre des conséquences sur le mode d'habitation des Pygmées camerounais. Dès lors, les campements qui, autrefois, n'étaient que des lieux passagers, deviennent désormais semi-sédentaires, et parfois, permanents. En conséquence, les Bagyeli et les Bokola se voient contraints de changer certaines de leurs habitudes. Par manque d'espace de chasse, ils s'installent près des villages bantous afin de leur rendre divers services contre de maigres rétributions, souvent en nature. D'autres Pygmées se voient obligés de rejoindre les milieux urbains et des camps. En se sédentarisant et en côtoyant d'autres ethnies, les Pygmées perdent le contrôle de leur système de régulation sociale. Ils sont par exemple très exposés au VIH/Sida[26]. Le nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA est en augmentation et les violences sexuelles sur les femmes aggravent cette situation.

Dans leur nouveau cadre de vie et dépourvus de papiers d'identité ou d'actes de naissance parce qu'ils ne sont pas enregistrés, les pygmées ne peuvent accéder que difficilement aux soins de base, à l'éducation, au travail ou à la justice. Les pygmées qui travaillent sont

[25] BIMBENET Jérôme, *Les peuples premiers : des mémoires en danger*, Larousse, Paris, 2004, 128 p.
[26] SIDANET : « Afrique centrale : les populations des forêts menacées par le VIH/SIDA », mai 2007, http://www.sidanet.asso.fr/webapps/komplete/index.php?KTURL=mod_article.html&page=996

souvent des pisteurs, des prospecteurs, des manœuvres ou ouvriers saisonniers dans des exploitations agricoles où on les paie parfois en leur fournissant de l'alcool. Ils perçoivent un salaire de misère et sont contraints de se déplacer dans des exploitations minières, sous la supervision d'impitoyables encadreurs[27]. Ces revenus ne leur permettent pas de vivre convenablement dans leur nouvel environnement. Hors de leur cadre de vie habituel, sans statut social, les Pygmées entretiennent parfois des relations conflictuelles avec leurs car les modes de vie sont tellement différents.

Les pygmées d'Afrique sont également menacés de disparition. En effet, en 2002, des Pygmées Mbuti ont été victimes de massacres atroces dans les provinces d'Ituri et du Nord Kivu, dans le nord-est de la République Démocratique du Congo. En 2003, les massacres de pygmées par des bandes armées lors du putsch du général Bozizé contre le président Ange-Félix Patassé en Centrafrique. Au Burundi, en 2003, trois pygmées ont été massacrés et lynchés par une foule qui les soupçonnait de vol. Certains trafiquants recherchent des pygmées pour prélever des parties de leur corps destinées au trafic d'organes humains. Tout récemment, un pygmée a été tué et mutilé en RDC. Ces meurtres contre les peuples pygmées contribuent dangereusement à affaiblir une population déjà en infériorité numérique. Au demeurant, les changements exogènes du mode de vie traditionnel des pygmées, les exactions et assassinats dont ils font l'objet, constituent de graves menaces discriminatoires pour des populations qui n'ont pas des perceptions, des jugements et des attitudes de nature moderne.

III. De la reconnaissance à la protection locale et internationale des peuples Pygmées d'Afrique[28]

Dans la mise en œuvre de la reconnaissance des droits des pygmées, il est recommandé aux différents Etats sur le territoire duquel les Pygmées sont présents, de prendre les mesures nécessaires, politiques, administratives et sociales, permettant le plein épanouissement de tous sans distinction de race ou d'ethnie. Il faut également mettre l'accent sur l'alphabétisation des populations pygmées et la création de centres de formation professionnelle dans les lieux de campement afin de leur permettre d'apprendre progressivement des métiers de substitution à leurs traditions. Cette perspective permet de les aider dans leur environnement habituel, pour un développement centré sur leurs propres réalités et leurs potentialités. C'est l'exemple que montre l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) en reconnaissant, en novembre 2003, une valeur universelle aux traditions orales des Pygmées Aka de Centrafrique. Ces traditions sont ainsi proclamées comme un patrimoine Mondial Oral et Immatériel. Il faut également protéger leur dextérité artistique en matière de construction. Par exemple, les campements pygmées Aka[29] et les habitations qui les composent, présentent une architecture et une fonctionnalité originales et uniques.

La protection des peuples pygmées d'Afrique nécessite que les Etats africains respectent les conventions internationales sur l'environnement auxquels ils sont parties, qu'ils mettent en œuvre les textes internationaux des droits humains[30], et, qu'ils ratifient la Convention N°169

[27] LUSENGE Cyprien, « Les Pygmées contraints de quitter la forêt surexploitée en Ituri », *in* http://www.ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=6083

[28] « Les pygmées, un peuple en voie d'extinction », http://whc.unesco.org/en/tentativelists/4012/

[29] UNESCO : « La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée AKA de la République Centrafricaine », http://whc.unesco.org/en/tentativelists/4012/

[30] Le Burundi, le Rwanda, la RDC et l'Ouganda, la Centrafrique, etc. sont tous parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les peuples indigènes et tribaux. Le statut de peuples autochtones que revendiquent aujourd'hui les Pygmées, réitérée au premier Forum international des peuples autochtones des forêts d'Afrique[31] est une base légitime visant à assurer leur protection sur les plans national et international. Cette reconnaissance et cette protection pourront être une garantie contre les exactions dont ils ont été victimes par le passé.

Il va donc de soi que la société civile se mobilise pour les populations de la forêt équatoriale. Ainsi, une vingtaine d'ONG[32] des droits de l'homme réclame que justice soit faite pour les pygmées et d'autres populations civiles de l'Est et du Nord-Est de la RDC. Elles demandent à la Cour pénale internationale (CPI), d'ouvrir une enquête sur les présumés crimes, des actes d'anthropophagie et de violences sexuelles qui seraient commis en décembre 2002 dans les dans les territoires de Mambasa et de Beni notamment à Kokola et à Mayi Moya, par des hommes du Mouvement de Libération du Congo (MLC), et par des officiers ougandais.

En tout état de cause, la protection des peuples Pygmées d'Afrique, en ce qui concerne leurs droits, est aujourd'hui d'une nécessité accrue vu le lien qu'on établit avec l'environnement. Il urge de prendre en compte la préservation de leur milieu naturel de vie, qui relève en même temps d'un grand enjeu de biodiversité à l'heure où le problème de réchauffement climatique se pose avec acuité. La course aux « bois précieux » ne peut justifier la déforestation dont la conséquence est fatale pour la Terre et pour certaines populations africaines. Il importe donc de lutter contre les pratiques discriminatoires contre les Pygmées d'Afrique et de sensibiliser davantage ceux-ci sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes de la forêt. Il revient aux autorités politico-administratives de prendre les mesures nécessaires à ce propos. Il faut ainsi encourager l'effort de la République du Congo à adopter, en 2010, un projet de loi[33] sur la protection des droits des peuples autochtones, notamment les pygmées. Ce texte vise à protéger les Pygmées au même titre que les Bantous et à leur garantir le droit d'accès aux écoles, aux centres de santé[34], et à une alimentation saine. Il préconise leur intégration tout en reconnaissant leurs rites et coutumes.

[31] Le premier Forum international des peuples autochtones des forêts d'Afrique tenu, à Impfondo (Likouala), du 8 au 15 avril 2007. Le 2ème forum est organisé en 2011 et se porte sur le thème : *« Droits des peuples autochtones et dynamiques de la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo »*.

[32] Les ONG se sont regroupées au sein de la Synergie des ONG congolaises pour les victimes (SYCOVI).

[33] Le texte prévoit de renforcer la protection, la promotion de la culture des pygmées et des mesures financières pour appuyer leur développement.

[34] SALOMONE Gérard et TAGLIONI François, « La marginalisation sanitaire des îlots pygmées des la Likouala », http://fig-st-die.education.fr/actes_2000/salomone/article.htm